

L'hon. M. HOWE: La question de l'honorable député, soumise à la direction du National-Canadien, a reçu de sa part la réponse suivante:

"Le volume du transport possible par chemin de fer sur la route qui traverse le détroit de Canso n'est pas déterminé par l'accommodement disponible à la gare de triage de Mulgrave, qui est ample pour les besoins courants. On n'a donc pas l'intention d'agrandir la gare de triage du port de Mulgrave."

MARINE MARCHANDE—AIDE ACCORDÉE POUR L'INSTALLATION DE MACHINES DESTINÉES À LA RÉPARATION DES BATEAUX

M. MacLEAN (Cap-Breton-Victoria-Nord):

1. Le Gouvernement a-t-il accordé quelque secours financier à la Sydney Foundry and Machine Company pour lui permettre d'installer un nouvel outillage dans son usine?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui doit payer pour cette outillage?

3. La compagnie Musgrave and Company Limited, de Sydney-Nord a-t-elle obtenu quelque entreprise de réparations de navires du Gouvernement ou de la marine marchande?

4. La compagnie Musgrave and Company Limited a-t-elle reçu quelque secours financier pour faire l'achat d'un nouvel outillage pour son usine?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Plusieurs entreprises de réparation de cargos ont été confiées à la Musgrave and Company Limited de Sydney-Nord au cours de 1941 et il est probable qu'il y aura lieu d'utiliser ainsi les services de cette société au cours de 1942.

4. Non.

WARTIME HOUSING LIMITED—INGÉNIEURS ET ARCHITECTES EMPLOYÉS À HAMILTON

M. NICHOLSON:

1. Quelles firmes d'ingénieurs et d'architectes la Wartime Housing Limited a-t-elle retenues pour la construction des logements à Hamilton (Ontario)?

2. Sur quelle base ces techniciens ont-ils été rémunérés?

3. Combien ont-ils reçu pour chaque groupe de logements?

L'hon. M. HOWE:

1. Hutton et Souter, Hamilton (Ontario). Prack et Prack, Hamilton (Ontario).

2. A raison de 1 p. 100 du coût des habitations.

3. De \$17.21 à \$27.59, d'après la grandeur et le genre des habitations.

RATIONNEMENT DE LA CRÈME GLACÉE

M. LECLERC:

Le Gouvernement a-t-il rationné la quantité de crème glacée à être fabriquée au cours de chaque trimestre de l'année 1942?

L'hon. M. GARDINER:

Non, mais une ordonnance de l'Office des produits laitiers a restreint le volume de la vente de crème glacée pour des fins civiles au cours de chaque trimestre de 1942 au volume du trimestre correspondant de 1941. Le volume des ventes de crème glacée aux établissements militaires, à certains organismes de charité fonctionnant ou dirigés dans les limites des établissements militaires, aux hôpitaux de la Croix-rouge et aux hôpitaux militaires ou civils échappent aux dispositions de l'ordonnance.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

WARTIME HOUSING LIMITED—CONSTRUCTION DE MAISONS DÉMONTABLES EN NOUVELLE-ÉCOSSE.

M. BLACK:

1. Le Gouvernement a-t-il autorisé la Wartime Housing Limited à construire des maisons démontables dans ou près de New-Glasgow (Nouvelle-Ecosse), et dans ou près de Pictou?

2. Dans l'affirmative, quand a-t-on accordé cette autorisation, et pour combien de logis, de maisons de personnel ou d'autres logements?

3. A-t-on mis cette entreprise en adjudication?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelles compagnies ou personnes ont-elles soumissionné et pour quelle somme dans chaque cas?

5. A-t-on accordé des soumissions ou conclu des contrats? Dans l'affirmative, quels sont les noms de ceux qui ont obtenu ces soumissions ou contrats, et quels sont les frais par unité et les frais globaux de chaque marché?

6. Quelles offres de terrains a-t-on reçues en premier lieu, et quels en étaient l'étendue et le prix?

7. Quels terrains a-t-on achetés, et quels en ont été la superficie, les propriétaires et le prix?

8. Au cours de 1942, a-t-on mis à l'adjudication la construction des rues, de l'aqueduc et des travaux d'égouts?

9. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires, quel a été le prix de chaque soumission et quelle est l'estimation du coût total de l'entreprise?

10. A qui a-t-on accordé le contrat de la construction des rues, de l'aqueduc et travaux d'égouts, et quels en sont le coût par unité et l'estimation du coût total?

11. Qui a-t-on retenu pour faire la recherche des titres de propriété et le levé et la division de l'emplacement, et quels paiements a-t-on versés ou fixés pour ce travail?

12. A quelle date fera-t-on disparaître ces édifices et quel en sera le coût total approximatif?

L'hon. M. HOWE: Je dépose le document.

SERVICE MILITAIRE—CONGÉ DE CULTIVATEURS—BENOIT TELLIER

M. FERLAND:

1. Est-ce que le soldat Benoit Tellier, numéro matricule D-606356, a demandé un congé de cultivateur à son officier-commandant à Trois-Rivières (P.Q.), par requête signée et faite sous